



PROCES-VERBAL de la réunion du bureau syndical du 12 juin 2023 à 9h00

Etaient Présents :

BERGER Pascal	Saint André le Puy
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
LICTEVOUT François-Xavier	Rivas
PERCET Serge	Montrond les Bains
RASCLE Jean-François	Cuzieu

Absent(s) représenté(s)

ACHARD Jean	Saint André le Puy
-------------	--------------------

Absent(s) excusé(s)

LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
OULION Emmanuel	Marclopt

Secrétaire élu(e) pour la session

François-Xavier LICTEVOUT

Le quorum (plus de la moitié des 6 membres du Bureau syndical), étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

1. Autorisation de signature de la convention pour la mutualisation des actions de communication entre le SIMA COISE et le SIVAP

INFORMATIONS DIVERSES

2. SAUR- Rapports Annuels 2022 du Délégué pour le service de l'Eau Potable et de l'Assainissement
3. « Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif » (PFAC) – Modification des modalités de calcul pour les réaménagements d'immeuble
4. Planning des réunions du 2e semestre 2023

Le procès-verbal du Bureau Syndical de la séance du 15 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

1. AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LA MUTUALISATION DES ACTIONS DE COMMUNICATION ENTRE LE SIMA COISE ET LE SIVAP

En l'absence de Monsieur le Président Jacques LAFFONT, le Vice-Président du SIVAP Monsieur Serge PERCET est désigné Président de la séance.

Monsieur le Vice-Président explique que le SIVAP, dans le cadre des actions déployées sur l'Aire d'Alimentation de Captage le SIVAP devra conduire des actions de communication à destination des exploitants, des communes, des riverains... Il ajoute que ces actions de communication peuvent être subventionnées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Il indique que le montant de dépenses minimum pour demander une subvention à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne est de 6 000€. Ce montant est trop important au regard des besoins du SIVAP pour la communication sur son territoire. Aussi, le SIMA COISE propose qu'une convention entre le SIVAP et le SIMA COISE soit conclue afin de mutualiser les actions de communication avec les syndicats d'eau potable (une convention avec le SIVAP, une convention avec le SIEA Chazelles Viricelles).

Il explique que le SIMA COISE s'occupera de déposer la demande de subvention, portera les dépenses, encaissera la subvention et refacturera le reste à charge au syndicat.

Les élus doivent autoriser M le Vice-Président Serge PERCET à signer cette convention.

Oui et délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau Syndical :

- ✿ Autorisent Monsieur le Président à signer la convention pour la mutualisation des actions de communication entre le SIMA Coise et le SIVAP.

INFORMATIONS DIVERSES

2. SAUR- RAPPORTS ANNUELS 2022 DU DELEGATAIRE POUR LE SERVICE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Vu l'oubli d'envoi de l'invitation à la société délégataire SAUR et vu la non transmission des Rapports Annuels du Délégué 2022 définitifs pour les services eau potable et assainissement, ils ne seront présentés que lors du Comité Syndical du 26 juin 2023.

3. « PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF » (PFAC) – MODIFICATION DES MODALITES DE CALCUL POUR LES REAMENAGEMENTS D'IMMEUBLE

Monsieur le Vice-Président explique que l'annexe à la délibération n°22-09-06 et notamment le point 3.C est à modifier pour clarifier le calcul du montant de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif pour les réaménagements d'immeubles avec création de logements supplémentaires générant des Eaux Usées supplémentaires.

Les élus du bureau ont décidé de modifier comme tel :

Réaménagement d'immeubles avec création de logements supplémentaires générant des Eaux Usées supplémentaires	1 996 € pour le 1 ^{er} logement supplémentaire + 998.00 € / pour les logements supplémentaires suivants
--	--

Cette modification sera délibérée lors du comité syndical du 26 juin 2023.

4. PLANNING DES REUNIONS DU 2E SEMESTRE 2023

Il est proposé les dates suivantes pour les prochaines séances 2023 des bureaux et comités :

Bureau Syndical :- Lundi 17 juillet à 9h00

- Lundi 11 septembre à 9h00
- Lundi 16 octobre à 9h00
- Lundi 27 novembre à 9h00

Comité Syndical : - Lundi 25 septembre à 9h00

- Lundi 11 décembre à 9h00

La séance est levée à 9h30

Monsieur le Vice-Président,
Serge PERCET



Le secrétaire de séance
François-Xavier LICTEVOUT

